

Le 4 octobre 2022

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **quatrième jour du mois d'octobre de l'an deux mille VINGT-DEUX**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Constance Ramacieri, Louise Hébert et Gaétane Gaudreau, ainsi que Messieurs Brian Wharry, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h01.

22-10-349

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par William Marsden
Appuyé par Paul C. Carignan
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points : 8.4, concernant une demande de consultation de la firme SARP et le point 13.2 par rapport à une demande au ministère de la Santé et des Services sociaux.

2.1 Dépôt du rapport financier pour l'année 2021 et du rapport du vérificateur externe

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport financier pour l'année 2021 ainsi que le rapport du vérificateur externe effectué par Jérémy Joyal-Deslandes, CPA inc., lesquels seront transmis au Ministre des Affaires municipales, et de l'Habitation, le tout conformément aux articles 176.1, 176.2 et 966.3 du Code municipal du Québec.

M. Joyal-Deslandes fait une courte présentation de ces états financiers.

22-10-350

3. Adoption des procès-verbaux

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE les procès-verbaux de la séance du 6 septembre 2022 et du 28 septembre soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de septembre dernier est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de septembre dernier est déposé aux membres du conseil.

22-10-351

8.3 Désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer deux résidents pour occuper un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

QUE le mandat de Monsieur David Mitchell soit renouvelé comme membre du CCU jusqu'au 1er février 2024;

QUE le mandat de Monsieur Richard Camber soit renouvelé comme membre du CCU jusqu'au 1er février 2024.

ADOPTÉE

22-10-352

8.4 Demande du 763, chemin Sheldon, visant à consulter la firme de Service d'Aide-conseil en Rénovation Patrimoniale (SARP)

ATTENDU QUE les propriétaires du 763, chemin Sheldon désirent effectuer plusieurs travaux de rénovation qui affecteraient l'apparence du bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment est répertorié dans la liste des 37 bâtiments patrimoniaux faisant partie des bâtiments les plus représentatifs du patrimoine de la municipalité;

ATTENDU QUE le règlement numéro 354-2014 sur les PIIA classe ce bâtiment comme un PIIA de type 1 (plus haut niveau de préoccupation);

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent bénéficier de l'assistance de la firme SARP pour obtenir une plus grande connaissance du bâtiment et une meilleure orientation pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la MRC contribue à payer 50% des frais encourus par SARP et l'administration recommande au conseil de défrayer l'autre 50% du coût total des frais encourus;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil appuie les recommandations de l'administration et accepte de défrayer le 50% des frais encourus par SARP.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

22-10-353

10.1 Octroi de contrat de déneigement des immeubles municipaux - secteur Fitch Bay

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE le directeur-général a reçu deux propositions pour le secteur de Fitch Bay;

***Il est proposé par William Marsden
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux secteur Fitch Bay à TDFC inc., pour un montant 7 944.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise et mandate le directeur-général ou en son absence la directrice générale adjointe et le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, à signer pour et au nom du conseil le contrat;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 33002 443.

ADOPTÉE

22-10-354

10.2 Octroi de contrat - déneigement des immeubles municipaux secteur Georgeville

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE le directeur général a reçu deux propositions pour le secteur de Georgeville;

***Il est proposé par Paul-C. Carignan
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux secteur Georgeville à l'entreprise D.A.C. pour un montant 9 500.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise et mandate le directeur-général ou en son absence la directrice générale adjointe et le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, à signer pour et au nom du conseil le contrat;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 33002 443.

ADOPTÉE

22-10-355

10.3 Remplacement de trous d'homme

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer 3 trous d'hommes sur le chemin de Fitch Bay et un couvercle de valve sur le chemin Sheldon;

ATTENDU QUE Le responsable des travaux public a reçu une seule offre de service de la compagnie Lescault pour effectuer ces travaux;

ATTENDU QUE l'offre de service se détail comme suit :

- Transport de la machinerie :250,00 \$
- Pièces pour les réparations :5 194,71 \$
- Rétrocaveuse :121,00 \$/heure
- Manœuvre :72,00\$/heure

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil octroi le contrat à la compagnie Lescault pour le remplacement des 3 trous d'homme sur le chemin Fitch Bay et d'un couvercle sur le chemin Sheldon au montant de 5 444,71 \$ avant taxes et aux taux horaires proposés selon l'offre no 22-212 reçu le 14 septembre 2022;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32017 521.

ADOPTÉE

22-10-356

10.4 Octroi de contrat pour l'inspection de l'immeuble situé au 380, chemin Remick

ATTENDU QUE le conseil désire effectuer une inspection de la structure du bâtiment situé au 380, chemin Remick;

ATTENDU QUE cette expertise consiste à une inspection visuelle du bâtiment et sa structure et la présence de vermiculite;

ATTENDU QUE l'administration de la municipalité a demandée des offres de service à plus de 10 firmes;

ATTENDU QUE l'administration a reçu trois offres de service;

ATTENDU QUE l'offre de service de la firme Inspectech est la plus avantageuse;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise le directeur général à signer l'offre no 300922-1, daté du 3 octobre 2022 au montant de 2 800,00\$ de la compagnie Inspectech pour l'inspection du bâtiment situé au 380, chemin Remick;

QUE le conseil mandate la compagnie Inspectech à procéder l'analyse de matériaux au montant de 200.00\$/analyse dans le but de déterminer s'il y a présence de vermiculite;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 722.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

22-10-357

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de septembre 2022, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois septembre conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	98 550,61 \$
Total des comptes à payer :	101 486,30 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de septembre 2022, pour un montant de 54 650,88 \$.

ADOPTÉE

11.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de septembre, sont déposés auprès des membres du conseil.

- | | |
|--|-------------|
| • Rapport du directeur général : | 889,51 \$ |
| • Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : | 8 313,75 \$ |
| • Rapport du chef pompier : | 0.00 \$ |

22-10-358

11.3 Modification des heures d'ouverture de la Mairie

ATTENDU QUE la Municipalité veut être plus concurrentielle au niveau des avantages sociaux;

ATTENDU QUE le comité d'administration a proposé au conseil un horaire estival du 8 juillet au 30 septembre 2022 inclusivement qui consistait à fermer le vendredi à midi;

ATTENDU QUE cet horaire estival a plu aux employés et qu'aucune problématique ou commentaire négatif de citoyens concernant la fermeture de la mairie le vendredi à partir de midi n'a été reçu;

ATTENDU QUE les employés doivent effectuer les heures hebdomadaires totales prévues;

***Il est proposé Brian Wharry
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE le conseil autorise les employés à terminer leur semaine de travail le vendredi midi et par conséquent que les heures d'ouverture soient modifiées comme suit : le vendredi de 8 h 30 à midi.

ADOPTÉE

22-10-359

11.4 Octroi du mandat de services professionnels pour l'année 2023 à Cain Lamarre SENCRL

ATTENDU QUE la municipalité utilise les services de Cain Lamarre sencrl depuis le transfert des dossiers par Monty Sylvestre conseillers juridiques ;

ATTENDU QUE Cain Lamarre a fait parvenir son offre de service et suggère le forfait de consultation, lequel offre une banque d'heures à moindre tarif;

ATTENDU QU'une fois cette banque épuisée, la municipalité sera chargée au taux régulier selon le tarif de l'avocat ayant travaillé dans le dossier ;

***Il est proposé par Paul-C. Carignan
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023;

QUE le montant de la dépense est à prévoir au budget 2023.

ADOPTÉE

22-10-360

11.5 Comité – accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

ATTENDU QUE les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

ATTENDU QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

ATTENDU QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

ATTENDU QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité du Canton de Stanstead doit constituer un tel comité;

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, Matthieu Simoneau, Directeur général;
- de France Veilleux, Directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

22-10-361

11.6 Règlement numéro 456-2022 amendant le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs au conseil no 422-2018 - Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 7 septembre dernier, la conseillère Gaétane Gaudreau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 456-2022 amendant le règlement 422-2018;

ATTENDU QUE ce règlement décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public, et ce, depuis le début de la séance.

***Il est proposé par William Marsden
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le règlement n°456-2022 amendant le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs au conseil;

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

22-10-362

12.1 Adoption du budget 2023 - Régie intermunicipale de gestion des déchets (RIGDSC)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)* doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE le conseil approuve le budget 2023 de la RIGDSC démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 3 212 875,00\$.

ADOPTÉE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

22-10-363

13.1 Modification de la méthode de rémunération des premiers répondants

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead désire uniformiser la rémunération de ses Premiers Répondants, conformément à ce que les pompiers de la Régie incendie Memphrémagog Est gagnent présentement, en ce qui a trait au nombre minimum d'heures payées pour présentation à la suite d'un appel d'urgence;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE les membres du conseil autorise la Régie incendie Memphrémagog Est de procéder au paiement d'un minimum de 2 heures pour chaque présentation d'un Premier Répondant sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead à la suite

d'un appel d'urgence, plutôt que seulement une heure, comme c'est présentement le cas;

QUE la modification de la rémunération des Premiers Répondants entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023.

ADOPTÉE

22-10-364

13.2 Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Estrie - Secteur Stanstead

ATTENDU QUE les municipalités desservies par la caserne Stanstead, soit **Stanstead, Stanstead-Est, Ogden et Cantons Stanstead**, couvrent un grand territoire;

ATTENDU QUE le secteur Stanstead est desservie actuellement que par un seul véhicule ambulancier sous un horaire de faction;

ATTENDU QU'il est prouvé qu'une couverture ambulancière sous horaire de faction augmente considérablement les délais d'intervention;

ATTENDU QUE le délai d'intervention est crucial et peut faire la différence entre la vie et la mort et le risque de conserver des séquelles;

ATTENDU QUE la pénurie de main d'œuvre de paramédiques sévise en Estrie ainsi que dans le secteur de Stanstead;

ATTENDU QUE les horaires dits de faction ne sont plus aucunement attractifs et engendrent plusieurs bris de service et de fermetures de zone en raison de l'incapacité des organisations ambulancières à les combler;

ATTENDU QUE la Coopérative de travailleurs d'Ambulance de l'Estrie a jusqu'ici réussi le tour de force de ne pas laisser notre secteur en bris de service;

ATTENDU QUE cette dernière nous informe que la mise en place de mesures palliatives pour éviter les bris de services n'est plus soutenable, faute de personnel et de capacité matérielle;

ATTENDU QU'un horaire de type CoreFlex améliore le temps réponse mais qu'il est encore moins attractif qu'un horaire de faction;

ATTENDU QUE la très faible attractivité de l'horaire CoreFlex expose le secteur de Stanstead à une augmentation importante des périodes de bris de service;

ATTENDU QUE le secteur de Stanstead est desservi actuellement que par un seul véhicule ambulancier et qu'un bris de service génère automatiquement une fermeture de zone;

ATTENDU QUE les plus proches ambulances susceptibles de venir en renfort sont à plus de 30 minutes de Stanstead;

ATTENDU QU'aucun centre hospitalier ne se trouve dans notre secteur;

ATTENDU QUE la situation précaire qui sévit actuellement dans les urgences des centres hospitaliers augmente le temps de rétention des équipes ambulancières augmentant ainsi le temps de découverte de notre secteur;

ATTENDU QUE l'avantage de l'amélioration du temps réponse d'un horaire de type CoreFlex est annulé par l'augmentation des bris de service potentiels;

ATTENDU QU'un délai d'intervention rapide et une couverture de service 24 / 7 permet au minimum un service de soins d'urgence acceptable pour notre population;

***Il est proposé par Paul-C. Carignan
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QU'une demande soit adressée au MSSS et à son représentant, M. Paul Lévesque, directeur des services préhospitaliers d'urgence de ne pas implanter le modèle CoreFlex mais de plutôt convertir l'horaire de faction actuelle par une couverture de service à l'heure 24 heures / 7jours afin d'assurer une couverture d'urgence essentielle à la population du secteur de Stanstead.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Paul Lévesque, directeur des services préhospitaliers d'urgence au MSSS, à M. Christian Dubé, député de la circonscription de La Prairie, ainsi qu'à M. Gilles Bélanger, député de la circonscription d'Orford.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

22-10-365

14.1 Octroi d'un budget pour des feux d'artifices pour la fête de Noël

ATTENDU QUE l'action communautaire du Canton de Stanstead organise la fête de Noël;

ATTENDU QUE le comité de loisirs et culture recommande de bonifier cette fête avec des feux d'artifices;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil alloue un montant maximal de 2 500,00 \$ pour les feux d'artifices de la fête de Noël en décembre 2022;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70290 493.

ADOPTÉE

22-10-366

14.2 Mandat à CRM imprimerie – Calendrier 2023

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'agente de développement à octroyer le mandat à CRM Imprimerie pour l'impression de 1 200 copies et les frais de montage du calendrier 2023 ainsi que 1 200 copies du calendrier des collectes 2023, pour un montant total de 4 415,00\$ plus les taxes applicables;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 11000 341.

ADOPTÉE

22-10-367

14.3 Remplacement de l'enseigne à l'entrée du village de Georgeville

ATTENDU QUE l'enseigne à l'entrée du village de Georgeville a été volée l'automne dernier;

ATTENDU QUE l'agente communautaire a reçue 2 offres de services;

ATTENDU QUE l'offre de service de Enseignerie Collection est la plus avantageuse;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil mandate Enseignerie Collection pour la fabrication d'une enseigne sculptée pour signaler l'entrée du village de Georgeville pour un montant de 1 900 \$ taxes en sus, selon le courriel du 21 septembre 2022;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70292 670.

ADOPTÉ

15. VARIA

16. RAPPORT DES COMITÉS

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

22-10-368

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h24.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
**Directeur général et greffier-
trésorier**